



**Conseil Economique et
Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/SC.2/2000/5/Add.2
26 juillet 2000

Original: FRANÇAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail chargé des transports
par chemin de fer

(Cinquante-quatrième session, 3-5 octobre 2000,
point 7 b) de l'ordre du jour)

**FACILITATION DU PASSAGE DES FRONTIÈRES PAR LES TRANSPORTS
FERROVIAIRES INTERNATIONAUX**

Additif 2

Transmis par le Gouvernements du Luxembourg

Lors de sa cinquante-troisième session, le Groupe de travail chargé des transports par chemin de fer a prié les gouvernements de lui présenter, à sa prochaine session, des informations sur les questions suivantes (TRANS/SC.2/192, par. 30):

- a) Durée d'attente moyenne des trains de voyageurs et de marchandises aux principaux points de passage des frontières;
- b) Les progrès réalisés (en minutes) grâce à l'application des mesures prises par les gouvernements (par exemple pour les contrôles douaniers, policiers, sanitaires et phytosanitaires) et les chemins de fer (par exemple contrôle technique) pour réduire les temps de passage aux frontières des trains de voyageurs et de marchandises;
- c) Autres mesures qu'il est envisagé de prendre pour éliminer les retards aux passages des frontières;
- d) Rapports succincts sur les contacts bilatéraux et multilatéraux pris entre gouvernements et compagnies de chemins de fer de pays voisins en vue d'accélérer le passage des frontières dans le trafic ferroviaire international.

Les renseignements communiqués au secrétariat sont détaillés ci-après, pour examen par le Groupe de travail.

1. LUXEMBOURG
